

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTRE DE LA FEMME, DE L'ENFANCE
ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ



**NOTE INTRODUCTIVE DE MADAME LE MINISTRE POUR LA REUNION SUR LES
MESURES URGENTES POUR L'EMPLOI DES JEUNES
AXE D'INTERVENTION : Renforcement des capacités des systèmes Financiers
Décentralisés et Microcrédit**

PLAN DE L'INTERVENTION

- I. Performances Du Secteur De La Microfinance
- II. Le Dispositif de financement de l'emploi : réalisations:
- III. Contraintes ou insuffisances notées dans les interventions:
- IV. Enjeux Et Propositions De Renforcement Du Secteur
- V. Mesures Urgentes Pour L'emploi Des Jeunes :

Le Sénégal dispose depuis 2004 d'une Lettre de Politique Sectorielle de la Microfinance (LPS/MF) qui présente la Politique de l'Etat et la Stratégie Nationale de développement du secteur. Ce document a été élaboré à travers un processus participatif qui a mobilisé l'ensemble des acteurs du secteur.

Cette LPS et son plan d'action ont été actualisés en avril 2008 et le nouveau plan d'action couvre la période 2009-2013, pour un budget de 35 milliards FCFA pour les actions directes de développement et 40,45 milliards FCFA pour la demande solvable en "refinancement" des SFD.

Les axes d'intervention étaient orientés vers la construction d'un secteur de la microfinance professionnel, l'extension et le développement de l'offre dans les zones peu desservies, et vers le refinancement des IMF. C'était une approche par projets et programmes, centrée sur le développement de l'offre.

De nos jours, le monde s'accorde pour reconnaître que les jeunes et les femmes constituent la catégorie de la population la plus vulnérable qui éprouve des difficultés pour accéder à l'emploi.

En lien avec cette problématique, des initiatives ont été développées par mon département dans le but de favoriser l'insertion des jeunes et des femmes dans le tissu économique. Parmi, les actions entreprises, on peut citer : la mise en place d'instruments de financement au sein de mon département (Fonds National de l'Entreprenariat Féminin et Fonds National Crédit Femme), l'existence d'une direction en charge de promotion de la Microfinance et qui a déroulé des projets et programmes de financement.

I. Performances du secteur de la microfinance

Au 30 juin 2012, le secteur Sénégalais de la Microfinance, présentait les caractéristiques globales suivantes

- 238 Systèmes Financiers Décentralisés ou IMF : dont 13 réseaux, 4 Sociétés Anonymes et 221 IMF isolées
- Structuration : le secteur est dominé par 3 IMF matures (CMS, ACEP et PAMECAS) représentant plus de 70% des actifs, une vingtaine d'IMF émergentes et plus de 200 IMF de petite taille à faible potentiel.

En termes de portée, le secteur de la microfinance au Sénégal c'est :

- Un Nombre de membres/clients de 1,67million dont 42% de femmes
- Un Taux de pénétration de la population totale de 13,15%, en comparaison le taux de bancarisation est de l'ordre de 6.5%
- Un Nombre d'emprunteurs actifs de 380 319 personnes dont 53,2% de femmes
- Un Encours de dépôt : 164 milliards FCFA dont 27% à l'actif des femmes
- Et un Encours de crédit de 208 milliards FCFA dont 27,6% pour les femmes

Au total on aura remarqué un certain nombre d'acquis qui sont principalement :

- ✓ Une Amélioration significative du niveau d'accès des populations aux services financiers : le taux de pénétration de la population totale est passé de 6% en 2005 à 13.15% en 2011 ;
- ✓ Une Augmentation du nombre de clients ayant un prêt supérieur ou égal à 1 million FCFA qui est passé de 5% en 2005 à 12% en 2012 ;
- ✓ Forte croissance (+154%), de l'épargne mobilisée par les SFD qui est passée de 63 à 164 milliards FCFA entre 2005 et 2012 ;
- ✓ Forte croissance (+151%) de l'encours de crédit des SFD est passé de 82 milliards FCFA en 2005 à 208 milliards FCFA en 2012 ;

II. Le Dispositif de financement de l'emploi : réalisations:

A. Plateforme d'Appui au Secteur Privé et Valorisation de la Diaspora (PLASEPRI)

1. Objectifs :

- Augmenter la capacité du secteur privé sénégalais et des sénégalais vivant en Italie ;
- Promouvoir le rôle de la femme dans le processus de développement économique ;
- Promouvoir l'investissement en technologies durables, soucieuses de la protection de la nature.

2. Réalisations de la ligne microfinance

- A la date du 30 juin 2013, le volume de financement octroyé par la PLASEPRI se chiffre **2 038 806 178 FCFA**;
- Le nombre de projets financés s'établit à 156, dont 20% pour les sénégalais d'Italie,
- La part de financement consacrée aux femmes représente plus de 25% des volumes de financement ;
- Disponibilité d'une ligne de refinancement de **1 milliard CFA** pour cibler directement les projets de femmes.
- 62% des financements sont orientés dans le secteur agricole (Aviculture, Elevage).

B. Programme pour l'Emploi des Jeunes en milieu urbain (clôturé en 2008)

1. Objectif

Le PEJU a pour objectif de contribuer au développement du secteur privé et du système inclusif performant pour une croissance économique et durable.

2. Réalisations

- Des lignes de crédit d'un montant de 12 millions ont été octroyées aux trois grands réseaux (CMS, PAMECAS, ACEP) en 2005 et 2008 ;
- Le volume de financement octroyé aux PME se chiffre à près de 7,8 milliards ;
- Plus de 20 mille emplois ont été créés dont 62% de permanents ;
- 25% des prêts sont destinés à l'acquisition de matériels (Investissement) ;

C. Programme de Réduction de la Pauvreté (PRP)

1. Objectif

Le PRP a pour objectif de favoriser l'insertion des jeunes diplômés des Centres d'Enseignement Techniques et de la Formation Professionnelle.

2. Réalisations

- le financement d'activités génératrices de revenus en faveur de **4 046 bénéficiaires (3 548 femmes, 221 PVVIH, 227 handicapées)** pour un montant de **342 700 000 FCFA** ;
- le financement de 107 Micro-Projets (MP) couvrant **2140 personnes** pour un montant de **228 400 000 FCFA** ;
- le financement de l'insertion de jeunes sortants de l'ETFP à travers **155 Micro et Petites Entreprises (MPE)** générant **351 emplois directs** (116 Garçons et 235 Filles) pour un montant de **358 940 665 FCFA** ;
- le renforcement des capacités (acquisition de matériels informatiques et de sécurité, organisation de sessions de formation et mise en place de logiciel de gestion pour le traitement des données) au profit de 8 SFD sélectionnés par la BRS dans les régions de Saint Louis, Louga et Matam pour un montant de **73 832 200 FCFA**.

D : Le Fonds National de Crédit Femmes (FNC) :

Absence d'activités, tant au niveau du financement que de la formation depuis 2010, date de la création du FNCF

Le planning des opérations de financement pour l'année 2013 du FNCF prévoit la prise en charge de 661 projets pour un montant de 800 millions FCFA. Ces interventions toucheront 13 227 femmes et jeunes filles dans tous les départements du Sénégal.

Le programme de formation pour l'année 2013 prévoit la formation de 1 323 femmes et jeunes filles.

E : Le Fonds d'Impulsion de la Microfinance (FIMF) :

Les réalisations du Fonds depuis sa création en Octobre 2005 sont :

- ✓ Budget reçu jusqu'en 2012 : 1.276.000.000 FCFA (2012 non perçu)
- ✓ Volume de crédits distribués : 903.646.354 FCFA
- ✓ Nombre de projets financés : **479**
- ✓ Nombre de personnes touchées : **112 892 emplois créés ou consolidés**
 - **80% de femmes** soit un volume de crédits de **722.917.083 FCFA pour 90.314 femmes** ;
 - **20% d'hommes** soit un volume de crédits de **180.729.271 FCFA pour un nombre de 22.578 hommes.**
- ✓ Demande en instance **3 772 821 000 FCFA pour 342 projets.**

III. Contraintes ou insuffisances notées dans les interventions:

- Les financements ne sont pas destinés exclusivement aux Jeunes et aux femmes ;
- Les lourdeurs notées dans l'instruction des dossiers de financement par les Banques partenaires du Projets ;
- Les difficultés notées par les promoteurs pour présenter des garanties réelles aux institutions partenaires.
- Les financements destinés au secteur commercial, non productif représentent plus de 70% de l'enveloppe globale ;
- Les filières couture et coiffure représentent plus de 50% des financements pouvant entraîner un risque de saturation ;
- Le manque de maîtrise technique et de gestion des activités par certains promoteurs influent négativement sur rentabilité de l'affaire et la qualité des produits offerts.
- La faible prise en compte de la demande en services financiers dans la stratégie d'intervention des projets/programmes ;
- La défaillance des systèmes d'information de gestion (SIG) avec un faible niveau d'informatisation des SFD ;
- Des produits inadaptés à la demande, notamment rurale et en faveur des femmes et des jeunes et services financiers concentrés en zones urbaines ;

- Les difficultés d'accès des SFD à des ressources longues et stables pour offrir des prêts à moyen et long terme ;

IV. Enjeux et Propositions De Renforcement Du Secteur

Le secteur de la Microfinance du Sénégal, est aujourd'hui en termes de performances, le premier de la zone UEMOA, et ne connaît pas de risques majeurs de détérioration.

Les interventions ont permis aussi le renforcement du fonds de crédit des IMF, grâce à l'accès à d'autres mécanismes de refinancement, avec notamment les coopérations Allemandes et italiennes. Les apports de certains partenaires sur cet aspect du refinancement portent sur plus de **15 milliards FCFA**.

En février 2013, il a été lancé le processus d'élaboration d'une nouvelle Lettre de Politique Sectorielle Microfinance (LPS), articulée à la Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale (SNDES) pour la période 2013-2017, qui par rapport à l'infrastructure financière et aux services financiers, a comme objectif global « d'assurer la stabilité et la solidité du système financier, à travers la consolidation du secteur bancaire et la pérennisation du secteur de la microfinance ». La nouvelle approche sera centrée sur la demande.

Pour continuer dans cette dynamique de performances, et surtout assurer une meilleure prise en charge de la demande des acteurs économiques, les mesures de renforcement devraient aller prioritairement vers :

- 1) La Professionnalisation et la mise à niveau des SFD par rapport aux exigences actuelles de performance et au nouveau cadre réglementaire ;
- 2) L'Extension qualitative et quantitative des services financiers, notamment en milieu rural et en faveur des femmes et des jeunes ;
- 3) Le Renforcement de la surveillance du secteur pour assurer la sécurisation des dépôts et réduire le risque systémique ;
- 4) La Contribution durable à la promotion économique et sociale des usagers grâce à l'appui à la demande (transparence, éducation financière, etc.) et à l'accroissement des connaissances sur les effets des services financiers ;
- 5) La Pérennisation du secteur de la microfinance et son intégration dans le secteur financier global.

V. Mesures Urgentes Pour L'emploi Des Jeunes :

Question : Comment favoriser l'accès des jeunes à des services financiers viables et pérennes ?

Stratégie : Mettre en place un mécanisme approprié de financement et d'accompagnement des jeunes porteurs de projets à travers :

- ✓ La mise en place d'un Fonds National de la Microfinance pour l'emploi des Jeunes et des Femmes ;
- ✓ La signature de contrats de performance avec des SFD viables ;
- ✓ La mobilisation d'une ligne de crédit pour renforcer les capacités financières des SFD partenaires à offrir des prêts à moyen et long terme ;
- ✓ La mise en place d'un fonds de garantie pour lever certaines contraintes liées à l'accès des jeunes au financement ;
- ✓ L'articulation entre services financiers et les services non financiers (accompagnement technique, services d'information, etc.) en faveur des jeunes
- ✓ Accompagner l'exécution du programme d'éducation financière des membres et clients des institutions de microfinance et du grand public ;
- ✓ Le développement des synergies entre la microfinance et d'autres secteurs du développement (hydraulique rurale, énergie renouvelable, eau productive, santé, assainissement, les filières de production etc.);
- ✓ La réalisation d'appuis institutionnels pour accompagner les SFD partenaires à mieux se professionnaliser et à adapter davantage leurs produits financiers à la cible jeune.
- ✓ Le développement de relations de partenariat entre les fonds existants au sein du Ministère et les structures d'encadrement comme l'ADPME, l'ONFP, en vue de faire bénéficier des formations aux porteurs de projets ;
- ✓ L'appui des SFD dans leur politique d'extension de leur offre en milieu rural ;
- ✓ Le développement des relations de partenariat avec le FONGIP, en vue de faire bénéficier aux jeunes et femmes du mécanisme de garantie mis en place par l'Etat ;
- ✓ La promotion de mécanismes de financement innovant (Chaîne de valeurs, Warrantage, Mobile Banking...) pour permettre aux jeunes ruraux de bénéficier de crédits structurés auprès des institutions financières ;
- ✓ La mise en place d'un dispositif pour suivre les performances des projets financés par les fonds logés au Ministère ;
- ✓ La réalisation d'une étude pour identifier les filières porteuses de revenus et d'emplois ;
- ✓ La réalisation d'une base de données des femmes entrepreneurs ;
- ✓ La signature de conventions de partenariat avec les SFD matures et les Banques dans un souci de sécurisation des ressources publiques. Les Banques signataires de conventions choisiront librement les clients à financer et porteront entièrement les risques liés au crédit.